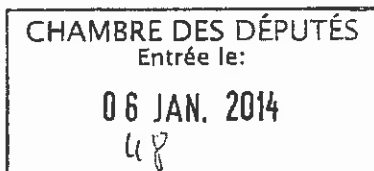




Groupe Parlementaire



M. Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
19, Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 6 janvier 2014

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le 18 décembre 2013, M. le Ministre a procédé par voie d'arrêté au transfert d'un article budgétaire : 4000 euros initialement prévus dans le cadre de la formation initiale et continue du personnel du SPOS et CPOS ont finalement été dépensés en frais de bureau. M. le Ministre a justifié ce transfert par « la commande de documents de correspondance avec la nouvelle charte graphique ».

C'est dans ce contexte que je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

1. Quelles sont les raisons ayant amené M. le Ministre à avoir recours à une nouvelle charte graphique?
2. À combien s'élèvent au total les frais liés à l'élaboration de la nouvelle charte graphique?
3. Qui a été chargé de l'élaboration de la charte graphique?
4. Quelle est la plus-value de la nouvelle charte graphique pour le contribuable?
5. Pour quelles raisons les dépenses liées à la formation initiale et continue du personnel du SPOS et du CPOS se sont-elles avérées moins élevées que prévu?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Fernand Kartheiser

Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 24 janvier 2014

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 48 du Député Fernand Kartheiser**

1. *Quelles sont les raisons ayant amené M. le Ministre à avoir recours à une nouvelle charte graphique?*

Avec la nouvelle organisation gouvernementale, la dénomination du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a été changée en ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le logo du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), qui comprend le nom du ministère et le nom du Centre, a été adapté en conséquence. Partant, le CPOS a été amené à remplacer le logo sur toute une série de supports et à commander des nouveaux imprimés (papier entête, enveloppes, carte de rdv pour psychologues...). Il ne s'agit donc pas d'une charte graphique du CPOS, mais d'une adaptation relative au changement de la dénomination du ministère.

2. *À combien s'élèvent au total les frais liés à l'élaboration de la nouvelle charte graphique ?*

Les dépenses liées à l'adaptation des différents supports du CPOS et à la commande des nouveaux imprimés sont prises en charge par le CPOS. Elles s'élèvent à 2.943,24 euros pour les imprimés.

3. *Qui a été chargé de l'élaboration de la charte graphique?*

Le logo à placer dans lesdits documents a été fourni par le Service information et presse du gouvernement, qui est en charge de l'application de la charte graphique du logo du gouvernement.

4. *Quelle est la plus-value de la nouvelle charte graphique pour le contribuable?*

Le nouveau logo du CPOS adopte la nouvelle dénomination du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, conforme à l'arrêté grand-ducal du 4 décembre 2013 portant énumération des ministères.

5. *Pour quelles raisons les dépenses liées à la formation initiale et continue du personnel du SPOS et du CPOS se sont-elles avérées moins élevées que prévu ?*

Les dépenses pour l'indemnisation des formateurs ne sont pas aussi élevées que prévu parce que le CPOS a eu recours à moins de formateurs étrangers que les années précédentes. En effet, le fait d'engager des formateurs résidant au Grand-Duché avait comme effet de réduire leurs frais de déplacement et de séjour. En plus, une partie des frais d'organisation de la Journée transfrontalière d'échanges et de bonnes pratiques en orientation qui réunissait des professionnels de l'orientation de la Grande Région a été prise en charge par Euroguidance Luxembourg, ce qui n'a pas été pris en compte dans les prévisions budgétaires du CPOS.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse